**Proposition de Questions sur location gérance pour les réunions CSE**

**Questions pour carrefour**

1. pourriez-vous nous expliciter clairement les raisons de ce passage en LG, vos actions mise en place pour l’éviter ?
2. pourquoi, depuis des années n’avez-vous pas écouter les représentants du personnel sur la gestion du magasin, cela aurait pu peut etre éviter la situation actuelle ( fermeture de tel ou tel rayon, service, la gestion de l’EPCS ect) ?
3. le repreneur signe un contrat d’un an. Quelle visibilité pour les salariés ?
4. que se passe-t-il si le locataire gérant ne souhaite pas continuer la lg ?
5. avez-vous l’impression de prendre en compte le stress provoqué par une telle situation ?
6. nous vous demandons d’appliquer scrupuleusement l’article L.2261-14 du CT concernant le calcul la prime différentielle. Celui-ci fait référence à l’article L242-1 du code de la sécurité sociale qui indique clairement que tout éléments soumis à cotisations sociales doit être intégrer à la prime différentielle.
7. les société extérieures seront-elles conservé avec l’ensemble de leurs salariés ?
8. les élus cgt demande la présence du futur locataire gérant lors de la seconde réunion de consultation ? petite précision, nous ne parlons pas du futur directeur mais bien du locataire gérant ; sa présence est bien obligatoire si vous voulez nous consulter.
9. Pourriez-vous nous indiquer le nombre réel de salariés et l’équivalent temps plein ?
10. nous demandons à la direction de nous fournir le contrat de location gérance
11. pourriez-vous nous indiquer le montant de la redevance qu’aura à verser le locataire gérant ?
12. avez-vous fait une estimation des frais logistique qu’il aura à verser ?
13. à combien s’élève le montant du loyer qu’il aura à verser ?
14. quel autre frais devra s’acquitter le repreneur ?
15. quelle latitude aura-t-il en matière commerciale sur notamment les prix de vente ?
16. le locataire gérant a-t-il l’intention d’investir personnellement et si oui quel montant ?
17. quelles mesures pourrait prendre le locataire gérant, et que n’a pas pris carrefour, afin de redynamiser le magasin ?
18. quelles mesures prendra carrefour pour le cas où le locataire gérant contreviendrait à la clause sociale ?
19. avez-vous interrogé le futur locataire gérant sur ses engagements en matières de prévention de la santé et la sécurité des personnel ?
* Si oui, pourriez-vous nous en donner les détails ?
1. Y- a -t-il d’autre magasin que le notre appartenant au locataire gérant ?
* Si oui lesquels ?
1. pourriez-vous remettre à l’ensemble des représentants du personnel un exemplaire de la convention de branche ?
2. lors de vos reponses pourriez-vous éviter de faire basiquement référence à la convention de branche et de bien vouloir nous donner le détail ?
3. Tout le personnel a-t-il été informé de la tenue de la réunion d’information du CSE de ce jour, y compris les absents en maladie, , suspension de contrat ect?
4. Tout le personnel est il informé qu’ils pourront demander un rdv individuel avec le service RH après la tenue de la seconde réunion de consultation ?
5. qui a fourni les documents présentés ce jour, qui a rempli les tableaux avec les chiffres ?
6. pourriez-vous nous détailler précisement ces tableaux (frais accessoire, marge co, ect) ?
7. combien y -a-t-il a ce jour de salariés en suspension de contrat et pour quel motif ?
8. combien seront revenus avant le passage en lg ?
9. pour ceux encore en suspension à la date de passage en LG, seront-ils repris obligatoirement par le repreneur ?
10. combien y-a-t-il de salariés en invalidité et combien de travailleur reconnu RQTH ?
11. le locataire gérant doit s’appliquer à respecter les règles commerciales. Quelles sont-elles ?
12. allez-vous garder l’ensemble des CDD jusqu’au passage en LG ?
13. pourriez-vous faire le forcing sur le repreneur pour qu’il accepte la mise en place d’un accord de méthode afin de faciliter les futures négo d’accord de substitution ?
14. comment va se dérouler le positionnement de nos cp pour l’année prochaine sachant que nous les avons déjà posé, ?
15. Pour les CET,
* combien de personnes concernées ?

 -les salariés, éventuellement devront payer des impôts sur ces sommes, envisagez-vous une compensation ?

 -les CET sont-ils prioritaires sur les CP ?

1. qui fait le calcul de la rémunération annuelle brut devant déterminer notre rémunération ?
2. quid en cas d’erreur, notamment sur les primes différentielles ?
3. comment va se passer la remise la remise sur achat de 10% pendant les 15 premiers mois dans les autres magasins et le drive restera t-il toujours intégré à cette remise ?
4. Comment se fera le transfert des contrats des échelons C sachant que cela est interne à Carrefour ?

- combien de salariés concernés à ce jour ?

1. pouvez-vous nous donner les informations économiques sur le repreneur que vous avez en votre possession ?
2. pourriez-vous nous donner les orientations stratégiques

 et économiques du repreneur ?

1. pourriez-vous nous faire part de la politique sociale du repreneur ?
2. Si tant est que notre magasin passera en LG en cour d’année, percevrons nous une quote-part de participation et intéressement carrefour ?
3. A ce jour, quels sont les conditions légales pour le perco et notre repreneur aura-t-il l’obligation d’en ouvrir un ?
4. Quelles règles communiquez-vous aux repreneurs concernant le travail du dimanche matin ?
5. Qu’advient-il des compteurs modulation lors du passage en lg ?
6. Le locataire gérant fera-t-il perdurer la prise de l’entretien des tenues de travail ?
7. Pourriez-vous nous fournir le détail précis des prestations sociale que l’apgis propose pour les magasins en LG ?
8. Les horaires îlot seront-ils conservés ?
9. Y aura-t-il un service paie au sein du magasin ?
* A qui devrons envoyer les arrets maladies ?
* Qui fera les fiches de paie ?
* Comment cela se passera-t-il pour les salariés ayant un compte digiposte ?
1. Travaillerons-nous toujours sous les logiciels carrefour ?
2. Faudra-t-il être present entre 12 et 14h pour percevoir les TR ?

**Questions pour le repreneur**

1. nous vous demandons d’appliquer scrupuleusement l’article L.2261-14 du CT concernant le calcul la prime différentielle. Celui-ci fait référence à l’article L242-1 du code de la sécurité sociale qui indique clairement que tout éléments soumis à cotisations sociales doit être intégrer à la prime différentielle.
2. Comment sera versée la prime différentielle (mois, trimestre, an) ?
3. les société extérieures seront-elles conservé avec l’ensemble de leurs salariés ?
4. nous demandons à la direction de nous fournir le contrat de location gérance
5. pourriez-vous nous indiquer le montant de la redevance que vous aurez à verser?
6. avez-vous fait une estimation des frais logistique que vous aurez à verser ?
7. à combien s’élève le montant du loyer que vous aurez à verser ?
8. quel autre frais devrez-vous vous acquitter?
9. quelle latitude aurez-vous en matière commerciale sur notamment les prix de vente ?
10. Avez-vous l’intention d’investir personnellement et si oui quel montant ?
11. Quelles mesures allez-vous prendre afin de redynamiser le magasin ?
12. Comptez-vous respecter scrupuleusement la clause sociale ?
13. Quels sont vos engagements en matières de prévention de la santé et la sécurité des personnel ?
14. Y- a -t-il d’autre magasin que le notre vous appartenant  ?
15. Si oui lesquels ?
16. lors de vos réponses pourriez-vous éviter de faire basiquement référence à la convention de branche et de bien vouloir nous donner le détail ?
17. Quelles sont vos engagements pour les salariés en invalidité et les travailleurs reconnus RQTH ?
18. Vous devez vous appliquer à respecter les règles commerciales. Quelles sont-elles ?
19. Allez-vous mettre en place un accord de méthode afin de faciliter les futures négo d’accord de substitution ?
20. pouvez-vous nous donner les informations économiques sur votre société ?
21. pourriez-vous nous donner vos orientations stratégiques

 et économiques ?

1. pourriez-vous nous faire part de votre politique sociale ?
2. A ce jour, Sous quel gestionnaire de fond prévoyez-vous d’ouvrir un PERCO ?
3. Allez-vous respecter les règles issues de l’accord signé avec Carrefour concernant le travail du dimanche matin ?
4. Allez-vous faire perdurer la prise de l’entretien des tenues de travail ?
5. Pourriez-vous nous fournir le détail précis des prestations sociale que l’apgis propose pour notre magasin ?
6. les horaires îlot seront-ils conservés ?
7. Y aura-t-il un service paie au sein du magasin ?
8. A qui devrons envoyer les arrêts maladies ?
9. Qui fera les fiches de paie ?
10. Comment cela se passera-t-il pour les salariés ayant un compte digiposte ?
11. Travaillerons-nous toujours sous les logiciels carrefour ?
12. Faudra-t-il être présent entre 12 et 14h pour percevoir les TR ?
13. Comment va se passer la remise la remise sur achat de 10% pendant les 15 premiers mois dans les autres magasins et le drive sera-t-il intégré à la remise ?
14. A quelle date prévoyez-vous d’ouvrir les négo d’un accord de participation ? **( Attention à faire avant la fin du mois de juin pour l’année en cours)**
15. Allez-vous ouvrir des négos en vue d’un accord d’intéressement ?
16. Vous engagez-vous à conserver dans les effectifs l’intégralité du personnel présent et, en cas de départ, à remplacer le personnel quittant l’entreprise avec un contrat équivalent ?